

Rapport d'activité - 2017



Mot du Président

L'année 2017 a été marquée par un important changement dans la gouvernance.

Maître Michèle de Kerckhove, qui a fondé notre association, a souhaité quitter la présidence.

Louis-Pierre Coradin, ancien accueillant bénévole puis secrétaire a accepté de la remplacer et a été élu lors de l'assemblée générale du 12 juin.

Nous tenons à remercier Michèle de Kerckhove pour tout ce qu'elle a apporté à notre association pendant toutes ces années.

Au cours de 2017, nous avons accru d'une manière significative le nombre d'entretiens réalisés notamment que ce soit au siège ou au Bureau d'Aide aux Victimes.

Nous avons systématisé l'accompagnement au procès.

Nous avons repris les rencontres de Justice restaurative.

A été mis en place un groupe de parole pour les victimes de violences sexuelles.

Notre association est ouverte vers l'extérieur par des participations à des groupes de travail, par le développement de partenariats, par des interventions dans des collèges.

Grace au professionnalisme de l'équipe de salariés et de bénévoles, les missions qui nous sont confiées ont été remplies.

Je tiens à les remercier pour leur travail qui a permis d'être toujours aux côtés des victimes et de répondre à leurs attentes et à leurs besoins.

Ce professionnalisme se maintient par des formations, la participation à des conférences et à des colloques tout au long de l'année.

L'équipe a également pu bénéficier d'une supervision.

L'aide aux victimes évolue et les missions s'accroissent. Si notre association doit donc continuer à se diversifier, il est essentiel qu'elle en ait les moyens et le principal frein reste le montant des subventions qui nous sont accordées et qui sont notre seule ressource.

Louis-Pierre Coradin



Remerciements

Nous remercions nos partenaires et financeurs qui nous ont soutenu en 2017 dans nos missions et notamment :

- ↗ Les services de l'Etat (la Cour d'Appel de Versailles)
- ↗ La Préfecture des Yvelines (le Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance)
- ↗ Le Conseil Régional
- ↗ Le Conseil Départemental des Yvelines
- ↗ L'Ordre des avocats du barreau de Versailles
- ↗ Les communes et communautés d'agglomération (Les communes de Chatou, du Chesnay, de Croissy sur Seine, de Fontenay le Fleury, de Rambouillet, de Saint Germain en Laye, de Jouy en Josas, du Pecq, de Vélizy Villacoublay, de Versailles, la communauté d'agglomération des Méandres de la Seine)
- ↗ France Victimes
- ↗ La fondation APPOS
- ↗ Les donateurs privés



Table des matières

1. Présentation de l'association	4
1.1. L'objet de l'association	4
1.2. Les organes dirigeants	5
1.3. L'équipe intervenante	7
1.3.1. L'organigramme	7
1.3.1. Les formations suivies	8
1.4. Les lieux de permanence en 2017	9
2. L'accueil des victimes en chiffre	10
2.1. Le nombre de victimes reçues et d'entretiens réalisés.....	10
2.1.1. Evolution 2015-2017	10
2.1.2. Répartition par permanence	11
2.1.3. L'origine de l'orientation des victimes vers l'association	11
2.1.4. Les modalités de la première demande.....	12
2.1.5. Les différents types d'entretien	13
2.2.2.1 Les atteintes aux personnes	15
2.2.2.2 Les atteintes aux biens	16
3. Les projets menés	17
3.1. Les projets en direction des victimes	17
3.1.1. Justice restaurative : Les Rencontres Détenus / victimes.....	17
3.1.2. L'accompagnement des victimes au procès	17
3.1.3. Le groupe de parole pour les victimes de violences sexuelles	18
3.2. Les projets pour lesquels nous sommes associés	18
3.2.1. Les stages de responsabilisation et de citoyenneté.....	18
3.2.2. Les groupes de travail.....	18
3.3. Les interventions extérieures	19
4. Perspectives 2018	20



1. Présentation de l'association

1.1. L'objet de l'association

Créée en janvier 1991, France Victimes 78 – Sos Victimes 78 est une association loi 1901, sans but lucratif, sans appartenance politique ou confessionnelle, qui s'inscrit dans l'expression d'une solidarité collective à l'égard des victimes.

France Victimes 78 – Sos Victimes 78 a une vocation départementale et intervient dans les Yvelines conformément à une convention définissant son territoire d'intervention signée entre les associations d'aide aux victimes du département en présence du Procureur de la République près le TGI de Versailles.

L'association France Victimes 78- Sos Victimes 78 a pour objet :

- d'accueillir toute personne victime d'une atteinte aux biens ou d'une atteinte à la personne
- de les informer de leurs droits
- de leur proposer un soutien psychologique
- de leur proposer un accompagnement dans les démarches administratives, judiciaires et privées
- de réaliser des enquêtes victimes, des évaluations victimes à la demande des magistrats
- et, de façon plus générale, de participer à toute forme de soutien en faveur des victimes d'infractions pénales, en concertation avec les autres organismes œuvrant à cette fin.

L'association mettra en place les structures nécessaires à la réalisation des objectifs fixés.

France Victimes 78 – Sos Victimes 78 dispose d'une équipe composée de salariés, de bénévoles, de stagiaires et de volontaires de service civique

France Victimes 78 – Sos Victimes 78 accueille et accompagne les victimes gratuitement et en toute confidentialité.

France Victimes 78 – Sos Victimes 78 membre de France Victimes et adhère à ce titre au Code de déontologie des services d'aide aux victimes.

Les statuts de l'association ont été modifiés lors de la dernière assemblée générale du 12 juin 2017.



1.2. Les organes dirigeants

1.2.1 Les membres composant l'association

1.2.1.1 Les membres de droit

Les membres de droit, dont la liste suit, sont les personnes devenant sociétaires ès qualités, de par leurs fonctions, sans être soumises à la procédure normale de demande d'affiliation, mais à la condition d'accepter cette qualité.

- ▶ Le Préfet, Président du Conseil Départemental de la prévention de la délinquance, ou son représentant désigné,
- ▶ Le Président du Conseil Départemental ou son représentant désigné,
- ▶ Le Président du Tribunal de Grande Instance ou le magistrat du siège qu'il désignera comme son représentant,
- ▶ Le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance ou le magistrat du Parquet qu'il désignera comme son représentant,
- ▶ Le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Versailles ou l'avocat qu'il désignera comme son représentant,
- ▶ Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ou son représentant,
- ▶ Le Commandant du groupement de Gendarmerie des Yvelines ou son représentant,
- ▶ Les responsables des autres associations d'aide aux victimes du même département,
- ▶ Les représentants désignés des organismes et entreprises publics et privés avec lesquels une convention a été signée.

1.2.1.2 Les membres actifs

Les membres actifs sont les bénévoles participant à l'accueil des victimes de façon permanente au sein de l'association, dont la candidature a été acceptée par le Conseil d'Administration sur proposition du Bureau, et qui possèdent les qualités et compétences nécessaires.

1.2.1.3 Les membres adhérents

Les membres adhérents sont les personnes, physiques ou morales, manifestant un intérêt certain pour l'association, et susceptibles de faire apport ponctuellement de leurs connaissances ou de leurs activités.



1.2.2 La composition du Conseil D'administration de l'association

Celui-ci a été renouvelé le 12 juin 2017.

- ▶ M. MACKOWIAK, Président du Tribunal de Grande Instance de Versailles, (jusqu'au 12 juin 2017),
- ▶ M. LESCLOUS, Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Versailles, (jusqu'au 12 juin 2017),
- ▶ M. BARAS , Commandant le Groupement de Gendarmerie des Yvelines,
- ▶ M. KAUFFMAN, Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Yvelines,
- ▶ Me de KERCKHOVE, avocat représentant M. le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, (jusqu'au 12 juin 2017), puis remplacée par M. ANDRE
- ▶ Mme COLOMBO,
- ▶ M. CORADIN, membre adhérent
- ▶ Mme DEMANT membre actif,
- ▶ M.de KUYPER, membre adhérent.
- ▶ M. RENAUD membre actif,
- ▶ Mme de KERCKHOVE (jusqu'au 12 juin 2017), remplacée par M. CORADIN membre adhérent,
- ▶ M. GERVAIS membre adhérent,
- ▶ M. BEN KEMOUN, membre adhérent

1.2.3 La composition du Bureau de l'association

Le bureau a été renouvelé le 12 juin 2017.

- ▶ **Président** : Mme Michèle de KERCKHOVE jusqu'au 12 juin 2017 puis remplacée par M. Louis-Pierre CORADIN
- ▶ **Vice-Président** : M. Jean-Marc BENKEMOUN
- ▶ **Trésorier** : M. Jean-Michel RENAUD
- ▶ **Trésorier adjoint** : M. Jean-Pierre GERVAIS
- ▶ **Secrétaire** : M. Louis-Pierre CORADIN jusqu'au 12 juin 2017 puis remplacé par Mme Véronique DEMANT
- ▶ **Secrétaire adjoint** : Mme Véronique DEMANT (jusqu'au 12 juin 2017)



1.3. L'équipe intervenante

1.3.1. L'organigramme

L'équipe de France Victimes 78 – Sos Victimes 78 est composée d'accueillants, de juristes et psychologues, bénévoles et salariés, tous professionnels dans l'aide aux victimes.

Direction (0,8 ETP)

Laure GAILLET
Hélène MASSIN TRACHEZ

Salariés (2,4 ETP)

Psychologues (1,2 ETP)

Florence DUCARME
Sarah OSMAN
Diane SALOMON

Juristes (1,2 ETP)

Laure GAILLET
Jonathan PORTIER

Bénévoles (1,3 ETP)

Marie-Paule ARNOUX
Tiphaine BERNARD
Brigitte COLLEU
Véronique DEMANT
Maurice ENGOULEVENT
Brendan HEBERT
Denise JACQUET
Guy LONGUEVILLE
Claire MARCILLAUD
Virginie MOTTE
Jean-Michel RENAUD

Stagiaire (0,8 ETP)

Klervi ALIX- Elève avocat
Keshini DOMAH – Secrétariat - bureautique
Bleuenn ALIX – Lycéenne
Jean-Gabriel PASCO – Juriste
Célia BONDOUX – Juriste
Coline LAUNAY – Juriste
Romain BLARD – Ecole de Commerce
Zuzanna CACCIABUE et Axelle de la BASTILLE -Conseillère conjugale et familiale
Soizic POQUET et Sébastien BREUNOT-DURAND – éducateurs PJJ
Amélie SHLEE – Gardien de la paix
Sarah GILLES – Juriste
Amélie FONTAINE – Conseiller d'insertion et de Probation
Marianne VANNI et Florianne VALLEE - Psychomotricienne

Commissaire aux comptes

M.CAPERAA (Groupe VOLENTIS)



1.3.1. Les formations suivies

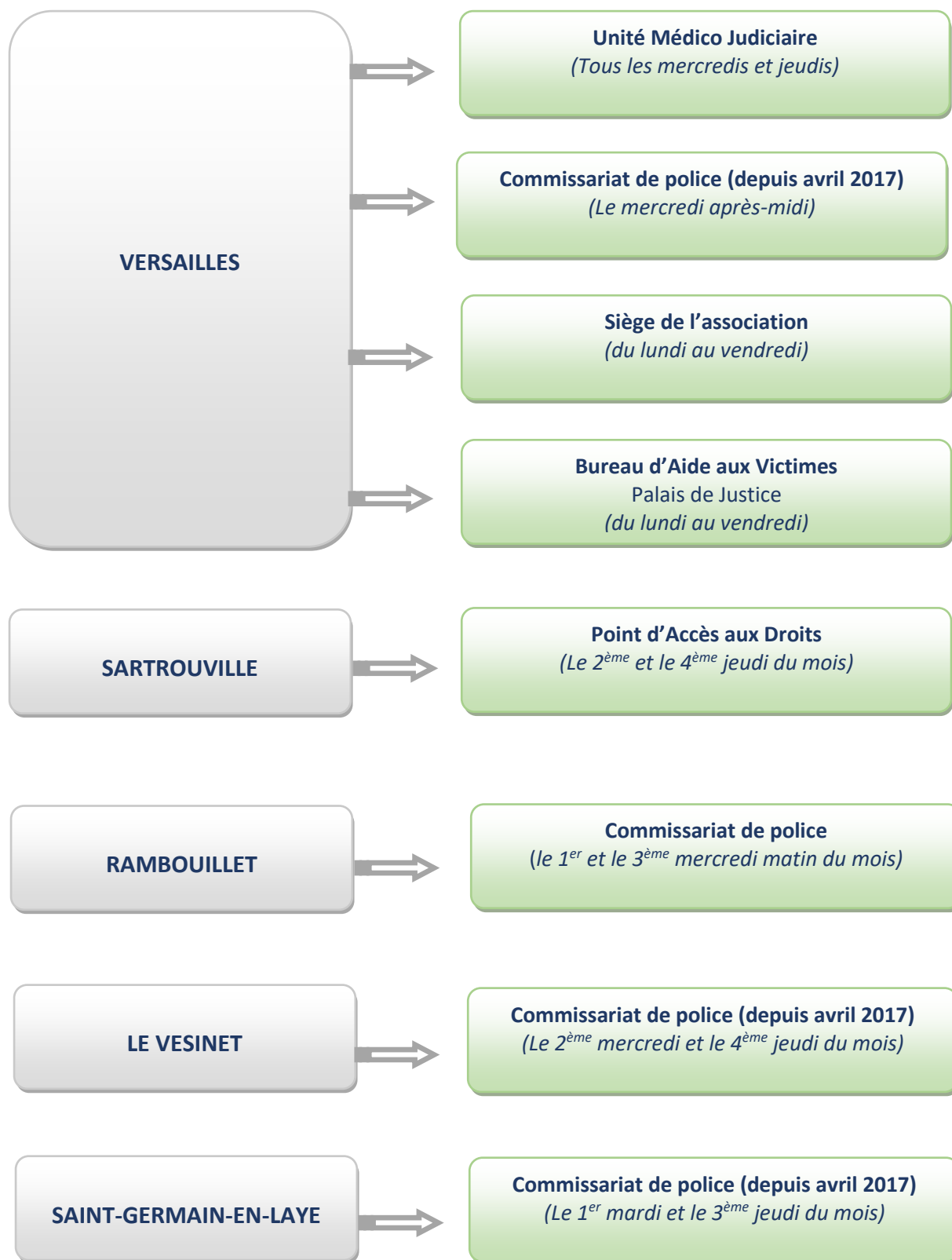
L'équipe est formée tout au long de l'année. En 2017, l'équipe a suivi les formations, conférences et colloques suivant(e)s :

- ↵ Indemnisation des victimes d'infractions pénales
- ↵ Travailler au sein d'une association d'aide aux victimes
- ↵ Justice restaurative : animation des rencontres détenus/victimes
- ↵ L'homme violent peut-il changer ?
- ↵ L'enfant meurtri et humilié
- ↵ Violences conjugales : victimes, auteurs, enfants exposés
- ↵ Victimes entre traumatisme et résilience
- ↵ Comptabilité des associations
- ↵ Exhibitionnisme
- ↵ Violences : anatomie de la destructivité humaine
- ↵ Violences conjugales
- ↵ Justice restaurative : devenir membre de la communauté
- ↵ Traumatisme et soutien psychologique de l'enfant victime
- ↵ Conférence justice restaurative
- ↵ De nouvelles thérapies du traumatisme
- ↵ Itinéraires de la transmission
- ↵ Les psychothérapies de l'adolescent
- ↵ Violences psychologiques et harcèlement moral
- ↵ 4 visages d'un enfant qui souffre

L'équipe a bénéficié durant 7 mois d'une supervision sur l'analyse des pratiques.



1.4. Les lieux de permanence en 2017

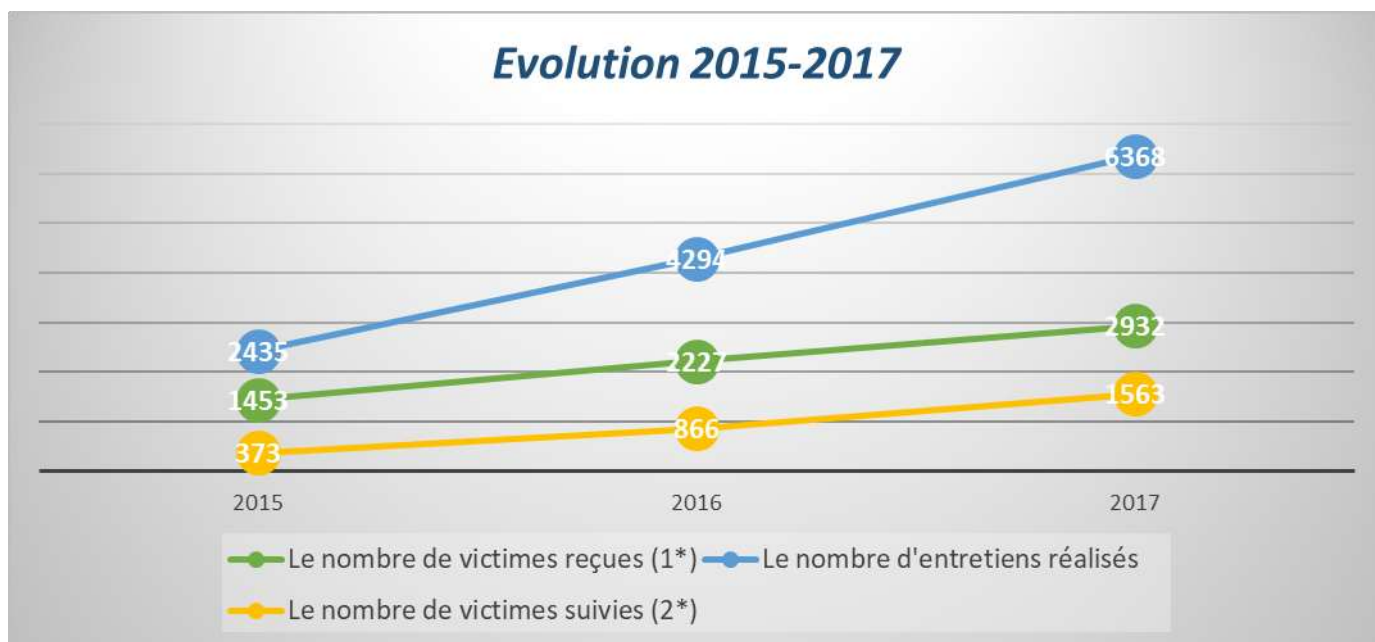


2. L'accueil des victimes en chiffre

Toutes nos données chiffrées proviennent de notre logiciel national statistique « inavem Progest ».

2.1. Le nombre de victimes reçues et d'entretiens réalisés

2.1.1. Evolution 2015-2017



(1*) - Le nombre de victimes reçues concerne les victimes d'infractions pénales ayant sollicité l'association en 2016. Parmi ces victimes, 2207 victimes ont été en contact avec l'association pour la première fois en 2016.

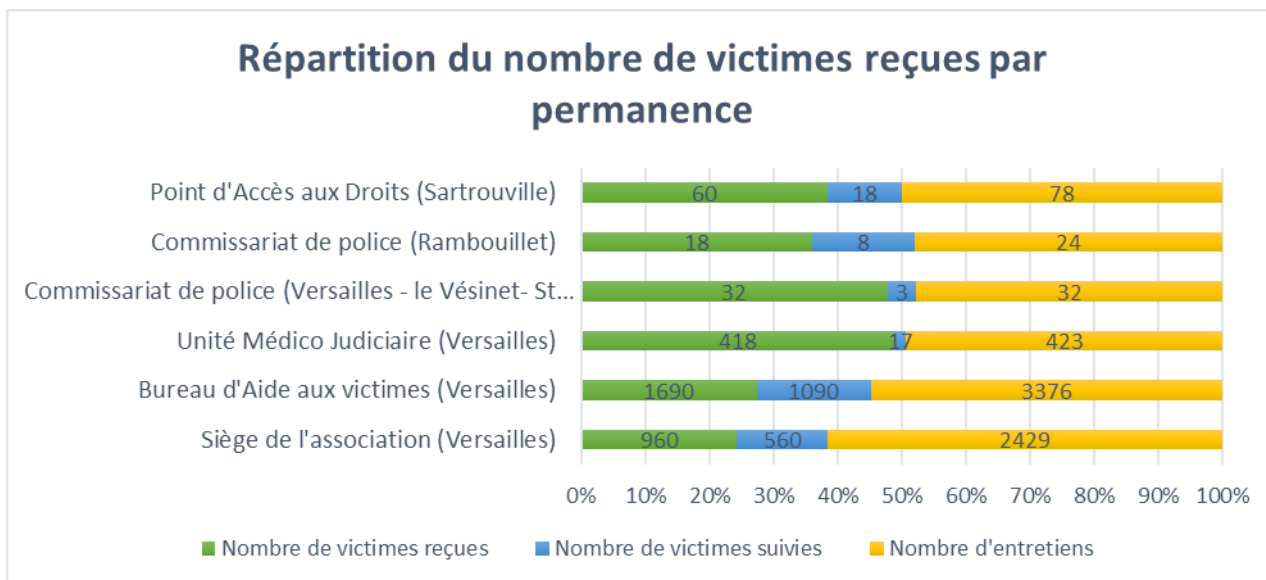
(2*) - Le nombre de victimes suivies désigne les victimes ayant bénéficié d'au moins deux entretiens quelle que soit la date du premier entretien.

- **Augmentation de 24% du nombre de victimes reçues (2016-2017), de 50% (2015-2017)**
- **Augmentation de 33% du nombre d'entretiens réalisés (2016-2017), de 62% (2015-2017)**
- **Augmentation de 45% du nombre de victimes suivies (2016-2017), de 76% (2015-2017)**



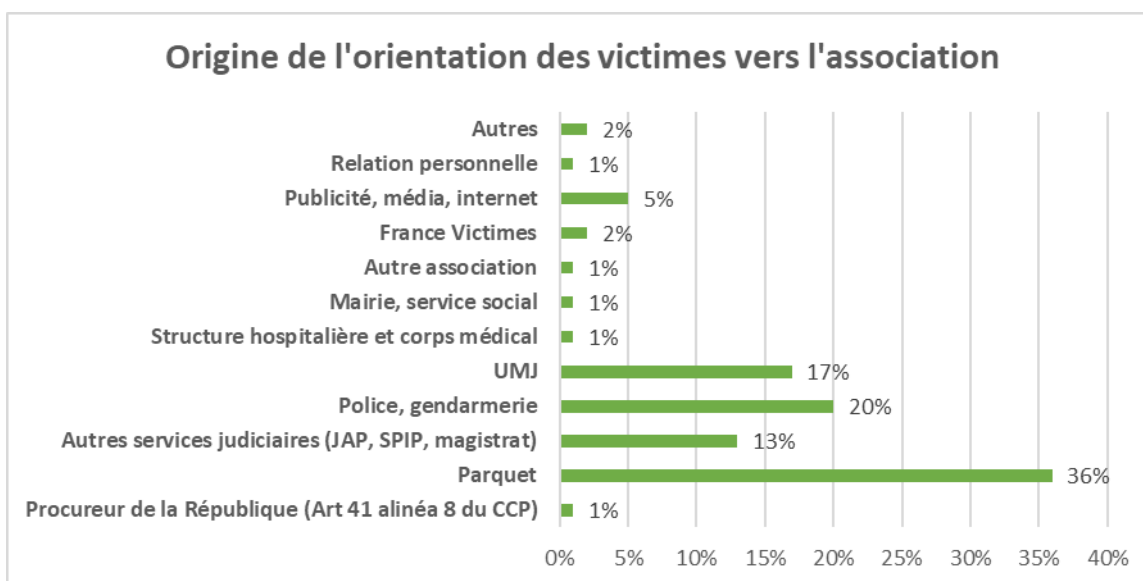
2.1.2. Répartition par permanence

Une même victime peut se rendre dans plusieurs permanences ; Elle sera comptabilisée autant de fois qu'elle se rendra au sein d'une des permanences tenues par l'association.



- **Augmentation significative du nombre de victimes reçues (+11%), suivies (+6%) et du nombre d'entretiens réalisés au siège (+11%)**
- **Augmentation significative du nombre de victimes reçues (+42%), suivies (+66%) et du nombre d'entretiens réalisés au Bureau d'Aide aux Victimes (+58%)**

2.1.3. L'origine de l'orientation des victimes vers l'association



2.1.4. Les modalités de la première demande

La victime peut nous contacter par elle-même (**démarche à l'initiative de la victime 53%**), ou l'association la contacte dans le cadre de sa **démarche proactive (47%)** et notamment :

- *Dans le cadre de notre activité à l'Unité Médico-Judiciaire des Yvelines*, après avoir été examinée par le médecin légiste qui constate ses blessures ou par le psychiatre, la victime est reçue par l'une des trois associations d'aide aux victimes du département. Ses droits lui sont expliqués et à l'issue de l'entretien, l'intervenant lui propose de se rapprocher de l'association d'aide aux victimes la plus proche de son domicile afin de bénéficier d'un accompagnement global et adapté. A ce moment-là, la victime peut préférer que la prise de contact se fasse à l'initiative de l'association.
- *Dans le cadre des saisines adressées par France Victimes*. France Victimes a conclu plusieurs conventions de prestations d'assistance avec des organismes privés ou certains ministères (MAIF, éducation nationale, ministère des affaires étrangères...). Les victimes dans le cadre de ces conventions sont orientées vers l'association d'aide aux victimes de leur domicile par le biais d'une « fiche de saisine » dont l'association est destinataire (**52 saisines en 2017**).
- *Dans le cadre des convocations aux audiences*, le juriste au sein du Bureau d'Aide aux Victimes de Versailles, contacte les victimes convoquées aux audiences pour l'informer de son déroulement et de ses droits.
Ce dispositif s'applique notamment dans le cadre des audiences de comparution immédiate et dans le cadre des audiences de Comparution par Procès-Verbal de Contrôle judiciaire (CPVCJ).
En dehors des audiences en Comparution Immédiate, plusieurs appels sont passés avant l'audience. Un point est également fait après l'audience sur la suite à donner (report d'audience, recouvrement de ses dommages et intérêts...) (**446 victimes contactées dans ce cadre**)
- *Dans le cadre du dispositif de transmission des mains courantes ou des procès-verbaux de renseignements judiciaires par les commissariats de police ou les brigades de gendarmerie en matière de violences intrafamiliales*, les coordonnées de la victime sont transmises à l'association qui contacte la victime pour lui proposer une prise en charge juridique, sociale et psychologique (**149 saisines**).
- *Dans le cadre des mandats judiciaires (article 41 CPP, article 10-5 CPP)*, l'association peut être saisie par les services du Procureur de la République afin de porter aide et assistance à une victime d'infractions ou afin de réaliser une évaluation de ses besoins en matière de protection (**12 victimes contactées dans ce cadre**)
- *Dans le cadre du dispositif Victimes Gravement Traumatisées (VGT)*, L'association dispose par les services de police et de gendarmerie des coordonnées des victimes « gravement traumatisées ». Elle se met rapidement à disposition de cette dernière et lui propose une prise en charge adaptées juridique et/ou psychologique (**51 saisines VGT en 2017**)



2.1.5. Les différents types d'entretien

Les personnes qui s'estiment victimes d'une infraction pénale, sont reçues par un intervenant qui établit un diagnostic de sa situation et identifie ses besoins par un accueil et une écoute privilégiée (pourquoi vient-elle nous voir ? quelle est sa situation familiale ? sociale ? professionnelle ? quelles sont les difficultés rencontrées ? les besoins exprimés ? est-elle en souffrance psychologique ?)

A l'issue de ce premier accueil, l'accueillant propose selon les besoins de la victime, un accompagnement global et adapté, juridique, social et/ou psychologique.

	Nombre d'entretiens
A dominante écoute/soutien hors entretien psychologique	610
A dominante juridique	4697
A dominante psychologique	1056
A dominante sociale	5
TOTAL	6368

N.B Si un entretien porte sur plusieurs contenus, on retient le contenu dominant.

2.1.5.1. Les entretiens juridiques

Le juriste informe la victime sur ses droits, le rôle des professionnels de justice, le déroulement de la procédure, les dispositifs d'indemnisation...il accompagne la victime dans ses démarches judiciaires, administratives et privées, en lien avec d'autres professionnels (avocats, éducateurs, assistantes sociales...)

- **Les entretiens juridiques représentent 74% des entretiens réalisés par l'association. 1173 victimes ont été suivies.**
- **40% des entretiens ont été réalisés par les bénévoles / stagiaires de l'association et 60% des entretiens ont été réalisés par les salariés de l'association.**
- **1% des entretiens ont été réalisés dans le cadre du dispositif « Victimes Gravement Traumatisées », 0,2% dans le cadre des attentats et catastrophes naturelles.**

2.1.5.2. Les entretiens psychologiques

Le psychologue travaille en relais avec la victime à l'abaissement des symptômes post-traumatiques invalidants pour instaurer un nouvel équilibre psychique et l'aide à dépasser le traumatisme et à surmonter l'événement.

- **Les entretiens psychologiques représentent 17% des entretiens réalisés, ce qui correspond à 154 victimes suivies.**
- **34% des suivis le sont dans le cadre conjugal, 15% dans le cadre familial**
- **5% des suivis le sont dans le cadre du dispositif « Victimes Gravement Traumatisées », 2% le sont dans le cadre des attentats et 2% le sont dans le cadre des catastrophes collectives (Egyptair)**
- **Les mineurs représentent 19% des victimes suivies au niveau psychologique**



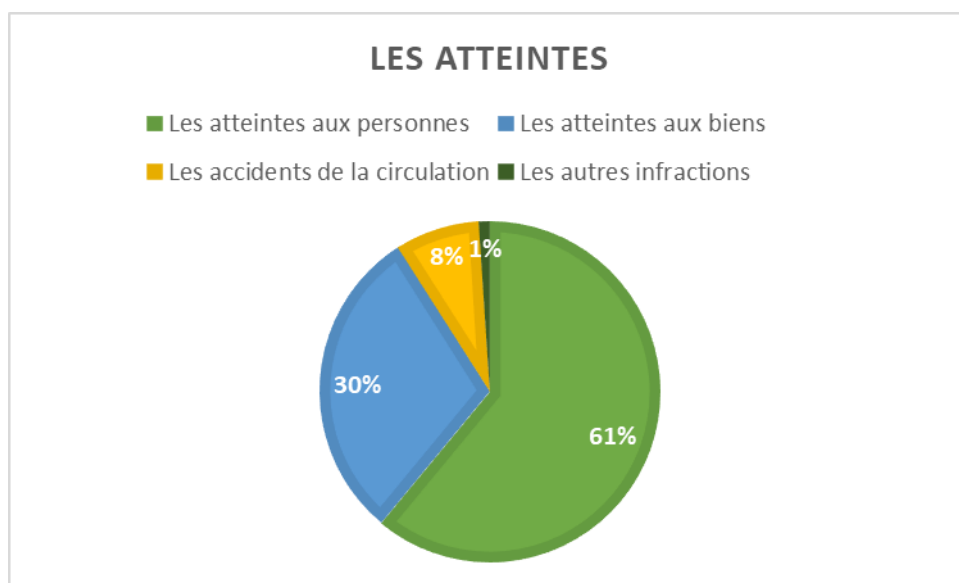
2-2 Le profil des victimes reçues

2.2.1. Sexe et âge des victimes reçues

	TOTAL	Moins de 18 ans	De 18 ans à moins de 65 ans	65 ans et plus
Femmes	1756	186	1417	153
Hommes	1153	136	912	105
Personnes morales	21			

- Les femmes représentent 60% du public accueilli
- Les mineurs représentent 11% du public accueilli

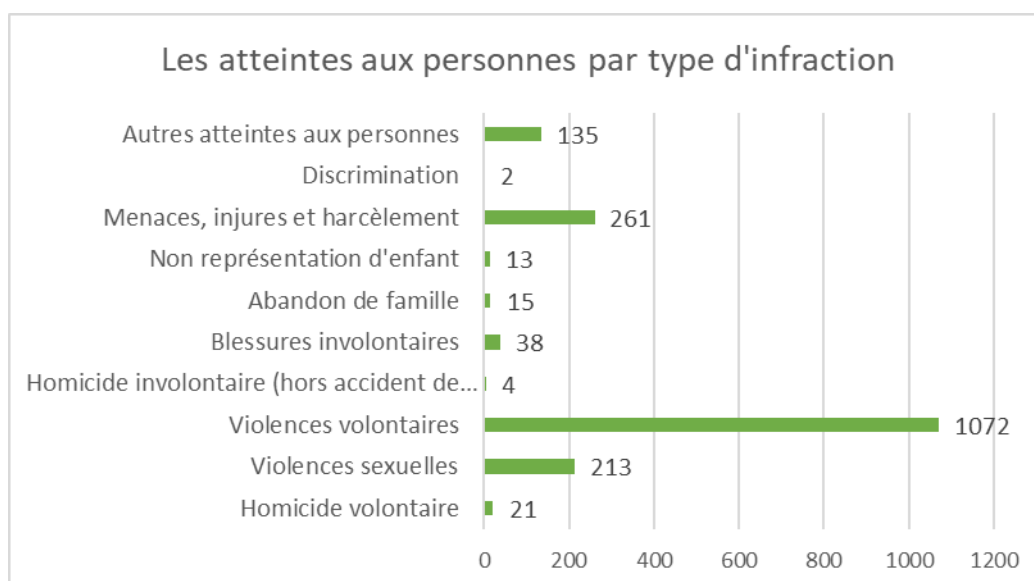
2.2.2. Les différents types d'atteintes subies



NB : Si une personne est victime de plusieurs infractions similaires, seule l'infraction la plus grave sera comptabilisée.



2.2.2.1 Les atteintes aux personnes

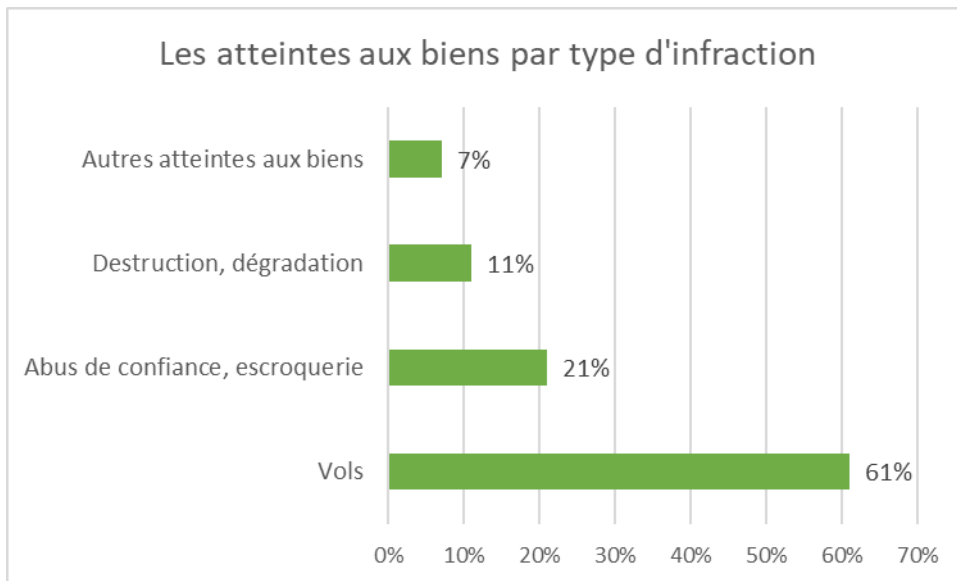


N.B. Dans les autres atteintes aux personnes, sont recensé(e)s les tentatives de meurtre, les enlèvements et séquestrations, les usurpations d'identité, les appels téléphoniques malveillants, les extorsions, les tromperies aggravées, les diffamations.

- 23% des atteintes aux personnes ont lieu dans le cadre du couple, 10% dans le cadre du couple séparé
- 11% des atteintes aux personnes ont lieu dans le cadre familial
- 9% des atteintes aux personnes ont lieu dans le cadre du travail



2.2.2.2 Les atteintes aux biens



N.B. Dans les autres atteintes aux biens, sont recensé(e)s les tentatives de vol, les utilisations frauduleuses, les recels les usurpations d'identité

- 1% des atteintes aux biens ont lieu dans le cadre du couple et 1% dans le cadre du couple séparé
- 2% des atteintes ont lieu dans le cadre familial
- 4% des atteintes aux biens ont lieu dans le cadre du travail.



3. Les projets menés

3.1. Les projets en direction des victimes

3.1.1. Justice restaurative : Les Rencontres Détenus / victimes.

La justice restaurative est introduite en France par la loi du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales

« Constitue une mesure de justice restaurative toute mesure permettant à une victime ainsi qu'à l'auteur d'une infraction de participer activement à la résolution des difficultés résultant de l'infraction, et notamment à la réparation des préjudices de toute nature résultant de sa commission. »

Depuis plusieurs années, des rencontres détenus / victimes d'actes criminels sont organisées à la maison centrale de Poissy.

Ces rencontres reposent sur la création d'un espace de parole où les personnes condamnées et les personnes victimes, qui ne sont pas concernées par la même affaire mais par un même type d'infraction, échangent sur les répercussions de l'infraction commise à l'occasion d'une session de plusieurs rencontres.

Ces rencontres sont animées par des tiers indépendants spécialement formés et font intervenir des représentants de la société civile (appelés membres de la communauté).

Au cours du dernier trimestre 2017, notre association a repris la mise en œuvre de ces rencontres en partenariat avec le SPIP (Service Pénitentiaire des Yvelines) et la Maison centrale de Poissy.

Les animateurs sont un binôme composé d'un juriste de l'association d'aide aux victimes et un conseiller d'insertion et de probation du SPIP des Yvelines.

Un bénévole de l'association endosse également le rôle de « membre de la communauté ».

3.1.2. L'accompagnement des victimes au procès

Notre association proposait de manière exceptionnelle aux victimes d'infractions pénales de bénéficier d'un accompagnement au procès (Tribunal correctionnel ou cour d'assise).

Cet accompagnement favorise le bon déroulement du procès par un accompagnement moral et pédagogique, complémentaire de celui de l'avocat.

En 2017, nous avons voulu systématiser cet accompagnement. Pour cela, un bénévole, spécialement formé, nous a rejoint au cours du dernier trimestre de l'année.

L'accompagnement au procès consiste dans un premier temps dans des entretiens de préparation à l'audience qui permettent de mettre en conformité les attentes de la victime avec la réalité de la justice.

Dans un deuxième temps, lors de l'audience, l'accompagnant assure une présence constante aux côtés de la victime lui assurant une contenance physique et psychique. Cet accompagnement permet ainsi à l'avocat de se focaliser sur la procédure, sur les débats.

Enfin, dans un troisième temps, un entretien final, de bilan est proposé à la victime. Il permet ainsi une orientation vers les partenaires adaptés.

13 accompagnements ont été effectués en 2017, 2 en Cour d'Assises et 11 devant le Tribunal Correctionnel de Versailles.



3.1.3. Le groupe de parole pour les victimes de violences sexuelles

Les victimes de violences sexuelles représentent près de 8% du nombre des victimes reçues en 2017. L'association met en place depuis fin 2017 un groupe de parole destiné aux victimes de violences sexuelles, que les faits aient eu lieu lors de l'enfance ou à l'âge adulte.

L'objectif de ce groupe est d'évoquer le traumatisme et ses conséquences avec des personnes victimes d'infractions similaires.

Il permet d'instaurer un espace de dialogue sécurisé et bienveillant dans lequel les participants peuvent partager leur vécu, puiser de nouvelles ressources et rétablir un lien de confiance avec l'autre.

Le groupe est co-animé par un juriste et un psychologue de l'association.

3.2. Les projets pour lesquels nous sommes associés

3.2.1. Les stages de responsabilisation et de citoyenneté

L'association co-anime des stages de citoyenneté mis en place à l'initiative de l'ASSOEDY, Association Socio Educative des Yvelines en partenariat avec l'association DIRE 78.

Ces stages s'adressent aux auteurs d'infractions pénales (condamnés le plus souvent pour des faits d'incivilités) afin de les sensibiliser sur l'impact de leurs actes sur des victimes.

En 2017, nous sommes intervenus sur deux stages de citoyenneté.

L'association co-anime également des stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes, instauré par la loi du 4 août 2014 dite pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, et mis en œuvre à l'initiative du SPIP des Yvelines.

Ce stage ne vise pas exclusivement les personnes condamnées pour violences conjugales mais de façon plus générale, toute personne pour laquelle le SPIP aura évalué la nécessité de travailler sur ses représentations sociales et sa conception de la relation entre les hommes et les femmes.

En 2017, deux stages ont eu lieu.

3.2.2. Le développement du partenariat avec la CUMP des Yvelines

Les trois associations d'aide aux victimes du département des Yvelines développent leur partenariat avec la Cellule d'Urgence Médico Psychologique des Yvelines afin d'établir un protocole d'intervention en cas de catastrophe collective sur le département.

3.2.3. Les groupes de travail

■ Le réseau santé de Rambouillet

Notre association participe au réseau santé de la ville de Rambouillet a pour objectif la prévention, l'information, l'éducation en matière de santé globale (physique, mentale, sociale), à l'attention d'un large public.

Ces objets se réalisent lors des groupes de réflexion et d'échanges en lien avec des thématiques et des projets sur les territoires de la commune et du canton de Rambouillet.

■ Groupe de travail CLSPD

L'association a intégré le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de plusieurs communes prenant part à l'application des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance.



- Le PARADS (Pôle d'Accès en Réseau Aux Droits Sociaux)

L'association participe au comité de pilotage du PARADS qui a pour mission d'améliorer l'accès effectif aux droits sociaux des versaillais pour prévenir les situations de précarité, de favoriser les échanges entre professionnels du secteur social et d'animer le réseau de partenaires pour une meilleure coordination et efficacité collective.

- IPT OPPELIA

Un groupe de travail sur le thème des « violences faites aux femmes » est mis en place à l'initiative du Conseil Départemental des Yvelines.

Il a pour objectif d'organiser en 2018 un séminaire de travail à destination des centres de Protection Maternelle et Infantile et de Planification Familiale du département des Yvelines.

Plusieurs réunions auxquelles notre association participe ont eu lieu en 2017.

- Intervention collèges – Ville de Vélizy Villacoublay

Dans le cadre du programme « parcours vie affective » dans les collèges, notre association propose d'intervenir en 2018 auprès des élèves de 5^{ème} en abordant la notion de victime, les différentes formes de violence et les conséquences. Le contenu de l'intervention est préparé durant l'année 2017.

3.3. Les interventions extérieures

- Ville de Vélizy-Villacoublay : réunion d'information et d'échange sur la prévention des violences intrafamiliales et conjugales

- Colloque avocat : « L'accompagnement de la victime »

- Yvelines Médiation : intervention dans le cadre d'une de leurs réunions d'équipe.

- Palais de justice de Versailles : intervention dans le cadre de l'assemblée plénière du TGI et du Conseil de juridiction pour présenter le rôle du Bureau d'Aide aux Victimes.

- Groupement de Gendarmerie des Yvelines : intervention dans le cadre de la journée de formation des correspondants territoriaux de prévention de la délinquance.

- Hôpital Mignot à Versailles : intervention au sein du service social de l'hôpital

- Université de Saint Quentin en Yvelines : rencontres entre professionnels du droit et étudiants

- Association Enfant bleu

- Buc Ressources

« Buc ressource » est le campus des métiers du social. Dans le cadre d'une semaine de formation autour de la violence intrafamiliale adressée aux futurs éducateurs, la psychologue de l'association est intervenue afin d'apporter une expertise psychologique sur la victime et l'aide proposée par les associations d'aide aux victimes.



4. Perspectives 2018

Au-delà de la pérennisation des projets instaurés en 2017, nous souhaitons :

■ Le renforcement de l'équipe salariée

Comme chaque année, nous espérons pouvoir renforcer et pérenniser notre équipe de bénévoles et de salariés pour atteindre 1 ETP (direction), 2,5ETP (juriste), 2 ETP (psychologue).

■ La refonte du site internet de l'association

Après avoir entièrement refait nos outils de communication en 2016, nous souhaitons rénover notre site internet afin qu'il soit plus dynamique et facile d'accès pour les usagers victimes, nos partenaires et nos financeurs.

Pour cela, nous faisons appel à l'accompagnement de l'association « Passerelle et Compétences » pour la réalisation d'un cahier des charges et d'un maquettage du site. Le nouveau site devrait être en ligne à l'issue du premier semestre 2018.

■ La création d'outils RH pour les bénévoles

Notre association fait appel depuis toujours à des bénévoles pour mener à bien ses missions.

Afin de faciliter la gestion des ressources humaines des bénévoles pour favoriser leur accueil, leur intégration et leur suivi, nous souhaitons formaliser les outils de gestion RH pour les bénévoles et rédiger un règlement intérieur de la vie associative.

Pour cela, nous ferons appel au Dispositif Local d'Accompagnement

